

Commission coupes secteur SANTERRE Réunion du vendredi 17 octobre 2025
--

Présents : GRAIN Roland – NOTEL Pascal – LEFEBVRE Pascal

Absent excusé : DEBEAUVAIS Jean-François

En préambule, la commission invite les clubs désirant accueillir les **finale**s du Santerre à transmettre leur candidature avant le 31 décembre 2025 à pascal80.lefebvre@orange.fr.

Par ailleurs, il serait souhaitable que le club retenu puisse organiser la réunion générale des clubs du secteur.

- **Coupes Seniors du Santerre :**

La commission procède au tirage au sort et fixe les lieux du 1er tour du Challenge Michel Fromentin :

Challenge Michel FROMENTIN

2 exempts : MOISLAINS USCF 1
ROSIERES US 2

Les rencontres se dérouleront le dimanche 26 octobre 2025

à 12H00

MOISLAINS USCF 2 - HANGEST EN SANT US 2

à 14H30

MOREUIL SC 3	-	ROYE DAMERY ES 1
LICOURT ES 2	-	CARTIGNY US 1
ERCHEU RC 2 1	-	HEUDICOURT AS 1
PERONNE ECAFC 3	-	STE EMILIE EPEHY ES 2
HARBONNIERES SC 2	-	MONCHY LAGACHE OL 2
RETHONVILLERS AS 1	-	ERCHEU RC 2 2
HAM US 2	-	ESTREES MONS FC 2
DAVENESCOURT AS 2	-	PLESSIER FC 2
CARTIGNY US 2	-	SAILLY SAILLISEL US 2
BRAY S/SOMME AAE 2	-	DAVENESCOURT AS 1
PAYS NESLOIS 3	-	CERISY AS 2

1 arbitre par rencontre, frais d'arbitrage à la charge du club recevant.

Utilisation obligatoire de la FMI

En cas d'impossibilité d'utilisation de la FMI, il est demandé au club recevant d'envoyer la feuille de match par mail au District (wleclercq@somme.fff.fr)

-PARTICIPATION EN EQUIPE INFERIEURE :

a) Si l'équipe supérieure joue un match officiel le même jour ou le lendemain.

Sont autorisés au maximum à figurer sur la feuille de match deux joueurs ayant participé en compétition officielle en équipe supérieure.

b) Si l'équipe supérieure ne joue pas un match officiel le même jour ou le lendemain.

Aucun joueur ayant participé en compétition officielle en équipe supérieure n'est autorisé à figurer sur la feuille de match.

c) Par ailleurs, pour les ½ Finales et Finales,

Aucun joueur ayant participé à la rencontre officielle précédente d'une équipe supérieure n'est autorisé à figurer sur la feuille de match, que celle-ci joue ou ne joue pas de match officiel le même jour ou le lendemain.

L'équipe aura match perdu, si des réserves de participation ou une réclamation ont été régulièrement déposées selon les dispositions des Règlements Généraux de la FFF et Règlements Particuliers de la Ligue.

Les Réserves ou Réclamations doivent être envoyées en courrier recommandé ou par Courrier Electronique ou par fax, avec en-tête du club et accusé de réception, au District Somme Football (BP. 90429 – 80004 Amiens Cedex 1 / wleclercq@somme.FFF.fr / 03 22 89 80 26), avec copie à Pascal Lefebvre : pascal80.lefebvre@orange.fr

Le Secrétaire de séance
LEFEBVRE Pascal